



METAFLON AG

partenaire de production

Metaflon AG
Neunkircherstrasse 6
CH-8214 Gächlingen
Tél. +41 (0)52 687 03 00
Fax +41 (0)52 687 03 09

www.metaflon.ch
info@metaflon.ch

Gächlingen, août 2009

Règlement REACH de l'UE

Cher partenaire commercial,

Le règlement CE 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH) est entré en vigueur en juin 2007. Quiconque met en circulation des produits contenant plus de 0,1% en poids de «substances particulièrement préoccupantes» (SVHC, Substances of Very High Concern), doit en aviser son acheteur/client et lui transmettre des informations au sujet d'une manipulation sécurisée (fiche technique de sécurité). Les candidats des substances SVHC sont listés à l'Annexe XIV du règlement REACH. Cette liste actualisée est visible sur Internet.

Sur la base de nos fournisseurs de produits semi-finis, nous sommes en mesure de confirmer que nous ne mettons pas en œuvre de substances figurant sur la liste des candidats SVHC, et que la limite de 0,1% en poids n'est pas dépassée.

Meilleures salutations

METAFLON AG

Beat Loner
Gérant